



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Ordre du Jour AG

**

RG FFF

Article 160

**

Planning des formations +

Détectations & sélections

**

PASS'SPORT CDOS

Procès-verbaux

Commission

CDPME

**

Commission

Statuts &

Règlements

**

Commission

Football à Effectif

Réduit

**

Commission

Organisation des

Championnats &

Coupes

**

Commission

Futsal

**

Commission des

Calendriers

Annexes

Catégories d'Âges

**

Horaires Officiels



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 22 Octobre 2022 à 09h00

Espace Culturel Alain POHER

7 Avenue Auguste Duru 94480 Ablon sur Seine

(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)

Et le rapport de gestion en cliquant sur le lien suivant :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/assemblee-generale-ordinaire-samedi-9-octobre-2021/>



VENEZ NOMBREUX !!

U16

FRANCE FFF

**TOURNOI
DU VAL DE MARNE**

23^e TOURNOI INTERNATIONAL U16

BELGIQUE FRANCE ITALIE SUISSE

DU 01 AU 05 NOVEMBRE 2022

MAR. 01/11	JEU. 03/11	SAM. 05/11
ITALIE BELGIQUE 14h00 - STADE ROGER PHILIPPI LIMEX BRENNES	SUISSE ITALIE 14h00 - COMPLEXE SPORTIF DES MAISON ROUGES BRY SUR MARNE	BELGIQUE SUISSE 14h00 - COMPLEXE SPORTIF "LEO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE
FRANCE SUISSE 16h00 - STADE D. QUINCEVILLE - CRETEIL	FRANCE BELGIQUE 16h00 - COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEHLER LE PLESSIS TRÉVISE	FRANCE ITALIE 16h00 - COMPLEXE SPORTIF "LEO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE

ENTRÉE GRATUITE
<http://districtvaldemarne.fff.fr>

CA EDF Nike VW

sudest

VAL DE MARNE

Edition N° 600 du Jeudi 20 Octobre 2022

COMMUNIQUE

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

Aussi, nous souhaitons vous inviter à participer éventuellement à un « challenge » lors de la mi-temps du match ! Ce challenge sera, pour le gagnant final, qualificatif pour une participation à la mi-temps au Parc des Princes, lors d'un match du Paris Saint-Germain.

En effet, nous invitons tous les clubs de l'Île de France afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

A cela, nous ajoutons une expérience pour une de vos équipes de jeunes à participer à un « challenge » lors de la mi-temps du match.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

6EME TOUR COUPE DE FRANCE

Résultats

Date	Match	Résultat
15/10/2022	Villejuif U.S. 1 - Drancy Ja 1	1 - 2
15/10/2022	Ivry Us 1 - Fleury 91 Fc 1	1 - 3
16/10/2022	Paris 15 A.C. 1 - Creteil Lusitanos Us 1	2 - 1
16/10/2022	St Maur Vga 1 - Paris 13 Atletico. 1	0 - 2

RAPPEL IMPORTANT

AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

**Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif**

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matches, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

OCTOBRE	6	13	20	27	
NOVEMBRE	3	10	17	24	
DECEMBRE	1	8	15	22	29
JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS Morières

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 à 09h00

Espace Culturel Alain POHER 7 Avenue Auguste Duru
94480 Ablon sur Seine



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 09 Octobre 2021 à Saint Mandé (Parution E-Foot N°573 du 10/03/22)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2021 & 2022
- ✚ *Présentation Challenge Dynamique (mis en place par le Comité de Direction)*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2022
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2022
- ✚ Budget Prévisionnel 2022 & 2023
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2022 & 2023
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 22 Septembre 2022

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 03/09/22)



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans

Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT

U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)

Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB

U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)

Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans

Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT

U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)

Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)

Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans

Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans

Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CLUB
26/01/2023	27/01/2023	CLUB
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans

Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors

Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	CLUB
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-

Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
16/02/2023	17/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

Module U6-U7 - Module 5-6 ans

Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-

Date Début	Date Fin	Localité
à définir		DISTRICT
à définir		DISTRICT

Animatrice Fédérale de Football

Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)

Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)

Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS
Calendrier prévisionnel 2022/2023



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 24 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Mardi 25 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Jeudi 27 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Vendredi 28 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Du 24 octobre au 28 octobre 2022, les joueurs seront convoqués sur un seul et unique créneau

Mercredi 9 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 16 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 23 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 30 novembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

U15F

Mercredi 28 septembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 30 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45 OU 15h30

Mercredi 7 décembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 14 décembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

2 autres dates pourraient être nécessaires

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023



PASS'SPORT !

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR CERTAINS DE VOS LICENCIÉS 2022/2023

L'OPÉRATION ?

Le Pass'Sport est une aide financière pour financer tout ou partie de l'inscription d'une personne éligible dans une association sportive volontaire.

COMBIEN ? DANS QUELS CLUBS ?

- **50 € pour une prise de licence**
- Dans une association sportive volontaire affiliée à une fédération sportive
- ou, dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, auprès de toutes les associations sportives agréées (affiliées ou non à une fédération sportive)

POUR QUI ?

Le Pass'Sport est **réservé aux personnes** :

- Nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire **(6 à 17 ans révolus)**
- Nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé **(6 à 20 ans)**
- Nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés **(16 à 30 ans)**
- Aux étudiants jusqu'à 28 ans bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources financée par l'État, d'une aide annuelle des CROUS ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

L'aide :

- Ne peut être perçue qu'une fois par bénéficiaire.
- Quel que soit le nombre de licences souscrites.

POUR UN CLUB, COMMENT PARTICIPER ET SE FAIRE REMBOURSER ?

- **Récupérez le code fourni par mail aux bénéficiaires.**
- Appliquez-leur la réduction de 50 € sur leurs cotisations.
- **Créez un Compte Asso** sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>
- **Saisissez en ligne vos bénéficiaires** sur votre Compte Asso.
- Après vérification, l'État vous remboursera.

GUIDES PRATIQUES ET TUTOS :

Sur le site du Ministère, vous trouverez des éléments de communication mais surtout des documents utiles : <https://sports.gouv.fr/pass-sport/>

DES QUESTIONS ? VOS CONTACTS :

Pour les clubs via :

- **Le CDOS 94 / cdos94@cdos94.org / 06 03 56 67 74**
- **La Hotline Pass'Sport / PassSport@cnosf.org / 01 40 78 29 20**

UNE VISIOCONFÉRENCE POUR VOUS GUIDER :

LE MARDI 30 AOÛT 2022 - DE 19H à 20H15 - sur ZOOM

ou

LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 - DE 19H à 20H15 - sur ZOOM

Si malgré tout, il vous reste des questions, en collaboration avec le SDJES 94, nous organiserons une visioconférence qui vous permettra notamment d'apprendre :

- Le fonctionnement de la campagne Pass'Sport
- A créer un Compte Asso
- La manière de saisir vos bénéficiaires et de demander votre remboursement

Afin de recevoir le lien de connexion de la visioconférence, merci de vous inscrire ici : <https://forms.gle/Pfig2LXMTRkkcZY18>

Bonne campagne !

Procès-Verbaux



Procès-verbal N°1
Réunion (restreinte) du 20 octobre 2022

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

VITRY CA 2 / CHEVILLY LARUE ELAN Match de championnat- SENIORS D1 du 23/10/2022 à 15h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **CHELLY LARUE ELAN**

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 1arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club visiteur + amende (demande – 48 h)

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 18 Octobre 2022

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, TOUVENET, DIAZ, BRUNET

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

**Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14,
les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23**

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.
Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.**

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

24652903 – ST MAUR F.MASCULIN V.G.A / VITRY C.A seniors D2.A du 16/10/22

Courriels et accords des deux clubs via Footclub du 16/10/22. (Terrain Indisponible).

Accord de la Commission le match se jouera le 20 Novembre 2022 à 15h00.

25172200 – BOISSY U.J.1 / GENTILLY A.C.2 seniors D4.B du 16/10/22

Courriels et accords des deux clubs via Footclub du 14/10/22. (Pénurie carburant).

Accord de la Commission le match se jouera le 30 Octobre 2022 à 15h00.

25172191 – NOGENT F.C 3 / CHOISY LE ROI AS 3 seniors D4.B du 09/10/22

Lecture de la feuille de match (Absence club visiteur).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de Choisy le Roi AS 3.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Séniors VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2 ^{ème} Tour	30 Octobre 2022	11 Octobre 2022
Cadragé	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	26 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le 30 OCTOBRE 2022 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : tous les clubs qualifiés qui évoluent en ligue.

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Séniors Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2 ^{ème} Tour	30 Octobre 2022	Effectué
Cadragé	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	26 Mai 2023	A définir
Finale		

25155228 - ST MAUR VGA 2 / NOGENT FC 3 Coupe VDM séniors amitié du 25/09/22

Suite à la demande du District du 11/10/22 (feuille de match manquante) et sans réponse, la

Commission décide match perdu à ST MAUR VGA. L'équipe de NOGENT FC 3 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25155245 - ALFORTVILLE US 2 / FRESNES AAS 2 Coupe VDM séniors amitié du 25/09/22

Suite à la demande du District du 11/10/22 (feuille de match manquante) et sans réponse, la **Commission décide match perdu à ALFORTVILLE US 2. L'équipe de FRESNES AAS 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.**

CHAMPIONNAT CDM

25149302 - FC MOLDAVIE / MAISONS ALFORT FC 5 CDM D1 du 02/10/22

La Commission reporte la rencontre au 08/01/23.

Coupe CDM

Intégration des équipes évoluant en compétition de Ligue

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8ème Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	21 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT ANCIENS

25043002 – PORT VILLENEUVE ST GEORGES / VILLECRESNES U.S Anciens D3.B du 23/10/22

Courriels et accords des deux clubs via Footclub du 17/10/22. (Terrain Indisponible).

Accord de la Commission le match se jouera le 20 Novembre 2022 à 09h30.

25042993 - VILLECRESNES U.S / ORLY A.C 12 Anciens D3.B du 16/10/22

Courriels et accords des deux clubs via Footclub du 14/10/22. (Pénurie Carburant).

Accord de la Commission le match se jouera le 30 Octobre 2022 à 09h30.

Coupe ANCIENS

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2ème Tour	20 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8ème Finale	5 Mars 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale		

MATCHS REMIS au 30/10/22 (Championnat D4 le 09/10/22) :

25226735 – LA CRISTOLIENNE 11 / CHOISY LE ROI AS11
25226736 – VILLENEUVOISE ANTILLAISE 12 / PORT ACA CHAMPIGNY 11
25226740 – FC D'ALFORTVILLE 11 / SAINT MANDE FC 11
25226831 – TREMBLAY AJ 11 / MACCABI CRETEIL 11

25226817 - ORLY AC 12 / APSAP MEDIBALLES 11 Anciens coupe VDM du 30/10/22

La Commission annule ce match, ORLY AC 12 est en championnat retard. Les 2 équipes sont donc qualifiées pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	20 Novembre 2022	25 Octobre 2022
<i>Cadragé</i>	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	11 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNAT +55 ANS

25149916 - ARRIGHI AS / SUCY FC +55 ans poule C du 23/10/22

Courriel d'Arrighi AS du 18/10/22.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé du club d'ARRIGHI AS.

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Séniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	19 Novembre 2022	25 Octobre 2022
<i>Cadragé</i>	11 Mars 2023	21 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	18 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>		

CHAMPIONNATS FEMININS

MATCHS REMIS au 26/11/22 (Coupe de France le 01/10/22) :

25149631 – CHAMPIGNY FC / VITRY ES

25149632 – SUCY FC / CRETEIL LUSITANOS F.US

25149635 – MAISONS ALFORT FC / LE PERREUX AS FRAN

MATCHS REMIS au 10/12/22 (Coupe de France le 15/10/22) :

25149641 – VILLENEUVE AFC / VITRY ES

25149642 – CRETEIL LUSITANOS F.US / ST MAUR LUSITANOS

25309580 - PERREUX AS FRAN / FRESNES AAS Féminines U15 du 15/10/22

Courriel de Perreux ASF du 13/10/22 (demande de report).

La Commission reporte exceptionnellement le match au 12/11/22.

25311405 - VILLENEUVE ABLON US / NOGENT FC 1 Féminines U18 du 15/10/22

Courriels et accords des 2 clubs du 13/10/22 (Terrain indisponible).

La Commission reporte le match à une date ultérieure.

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

Séniors F :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadragé	08 Janvier 2023	06 Décembre 2022
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

U15 F :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadragé	18 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadragé	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
¼ Finale	30 Avril 2023	14 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	09 Mai 2023
Finale		

CHAMPIONNAT U18

25132711 – AS CHOISY LE ROI / ES CAUDACIENNE U18 D3 A du 16/10/22

Courriel de l'équipe de ES Caudacienne du 13/10/22.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de ES CAUDACIENNE.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1 ^{ER} tour	23 Octobre 2022	Tirage effectué
Cadragé	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8ème Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 23 OCTOBRE 2022 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : tous les clubs qualifiés en coupe Gambardella et tous les clubs qui évoluent en ligue.

CHAMPIONNAT U16

24654670 – JOINVILLE RC 3 / GENTILLY AC 1 U16 D3.B du 16/10/22

Courriels et accords des deux clubs via Footclub du 14/10/22 (Pénurie Carburant).

Accord de la Commission le match se jouera le 23/10/2022 à 13h00.

24654675 – GENTILLY AC 1 / ECOLE PLESSEENNE 1 U16 D3.B du 06/11/22

Match reporté - Tournoi International.

La Commission fixe le match au 20 /11/22.

24654356 – ORMESSON US 1 / CHOISY LE ROI AS 2 U16 D2.A du 16/10/22

Lecture de la feuille de match. (Match non joué, demande de report tardif sans motif)

La commission entérine le 1^{er} forfait de Choisy le roi AS2.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	09 Octobre 2022	25 Octobre 2022
2 ^{ème} Tour	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
Cadragé	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragé	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

CHAMPIONNAT U14

25150632 – THIAIS FC 2/ VITRY 94.2 CA 4 U14 Poule 10 du 15/10/22.

Lecture de la feuille de match du 15/10/22.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Vitry 94.2 CA 4.

MATCHS REMIS au 10/12/22 (non joué le 15/10/22 « Pénurie d'Essence ») :

24675323 – FRESNES AAS 1 / ST MAUR VGA 1

24675324 – CHAMPIGNY FC 1/ VILLEJUIF US 2

24675325 – MAISONS ALFORT FC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2

24675327 – CHARENTON CAP 1 / HAY LES ROSES CA 1

24675328 – RUNGIS US 1 / JOINVILLE RC 3
 25150500 – SUCY FC / LUSITANOS US 1 **Poule 1**
 25150816 – KREMLIN BICETRE CSA 1/ FC D'ALFORTVILLE 2 **Poule 5**
 25150904 – FC D'ALFORTVILLE 1 / ASOMBA 1 **Poule 7**
 25150951 – LUSITANOS US 2 / NOGENT FC 3 **Poule 8**
 25150994 – LIMEIL BREVANNES AJ 1 / PORT ACA CHAMPIGNY 1 **Poule 9**

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM:	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} Tour	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadragé	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	04 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale		

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} Tour	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadragé	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	04 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale		

25156110 – CHAMPIGNY FC 2/ VILLENEUVE AFC 2 Coupe Amitié U14 du 24/09/22

Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées :

-M. ZEBBAR Nabil et M. DEMBELE Aboubacarri de CHAMPIGNY FC.

-M. Guen Michail de VILLENEUVE AFC

Le club de Villeneuve AFC s'étant présenté avec seulement 7 joueurs régulièrement qualifiés inscrits sur la feuille de match.

La Commission donne match perdu par forfait à l'équipe de VILLENEUVE AFC 2. L'équipe de FC CHAMPIGNY 2 est qualifiée pour la suite de la compétition.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 17 octobre 2022

Membres : Mmes URREGO Mariza, GULIANI Patricia et MM. GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel, SAINT-ALBIN Maurice, DARDENNES Patrick,

Assiste : MM. TAFININE Driss,

Absents excusés : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie et MM. AMSELLEM Emile, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) : LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux):

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...
Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U 7

Courrier de CHOISY LE ROI A.S. du 05/10/2022

Plateau U7 du 08/10/2022 à CHOISY LE ROI A.S.

Courriel non officiel :

Ceci-étant, la Commission prend note du report du plateau au 19/11/2022 sous réserve de l'accord de vos adversaires.

Courrier de RUNGIS U.S. du 14/10/2022

Pris note d'une équipe supplémentaire en U6.

Prévenez vos adversaires de vos nouveaux effectifs.

U 11

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 03/10/2022

HAY LES ROSES C.A / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS U11 G5 ABCD du 01/10/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

U 13

Courrier de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 09/10/2022

BONNEUIL S/MARNE C.S. / AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G1 ABCD du 08/10/2022

Courriel non officiel :

Ceci-étant, la Commission prend note des problèmes F.M.I.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 10/10/2022

CRETEIL LUSITANOS F. US / U. FOOTBALL CRETEIL U13 G2 A du 08/10/2022

La Commission convoque pour sa journée du lundi 07/11/2022 à 18 h 30, les éducateurs et dirigeants de l'équipe de CRETEIL LUSITANOS F. US, M. LACHDAR Saïd (Président du club), M. GATOUEFI Ihab et M. BENAMAMOUCHE Yacine pour le club de U. FOOTBALL CRETEIL et Madame VUILLEMENOT Chloé (arbitre de la rencontre).

Présence obligatoire sous peine de sanctions.

Courrier de RUNGIS U.S. du 10/10/2022

RUNGIS U.S. / ENT.SANTENY MANDRES CRIT.LACHICHE Poule 2 - 1 Equipe AB du 08/10/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 12/10/2022

La Commission rappelle le club de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE aux **devoirs de sa charge.**

Vous devez être plus rigoureux dans le choix de vos engagements et dans la gestion des licences de votre club sous peine de sanctions.

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 06/10/2022

U. FOOTBALL CRETEIL/NOISEAU STE S. U13 G2 A du 01/10/2022

Pris note.

*La Commission note le **1er forfait de NOISEAU STE S.** : amende de **15€** à NOISEAU STE S.*

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 03/10/2022

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS/CHOISY LE ROI A.S. CRIT.LACHICHE

Poule 1 - 1 Equipe AB du 01/10/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 11/10/2022

Pris note.

Nous transmettons votre courrier au service de la Technique.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 17/10/2022

GENTILLY ATHLETIC CLUB/VINCENNOIS C.O. U13 G2 A du 08/10/2022

Le club de GENTILLY ATHLETIC CLUB n'a engagé qu'une seule.

Vous êtes dans une poule à une équipe et vous pouvez jouer indifféremment une équipe U12 ou U13.

DIVERS

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 12/10/2022

Pris note des problèmes du site Internet du District du Val de Marne de Football.

Vous devez vous référer à FOOTCLUBS en attendant que la F.F.F. règle les problèmes.

Courrier du 14/10/2022 de Mme Pauline KABAOU

Adresse mail non-officiel, club non renseigné : courrier non-traité.

Courriers du 17/10/2022

Courriers regroupés concernant la journée du 15/10/2022 neutralisée suite aux difficultés de se déplacer avec la pénurie d'essence.

CHALLENGE REGIONAL : 1^{er} TOUR

DU SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

Courrier de FONTENAY SS/BOIS U.S. du 14/10/2022

Ajout de trois équipes supplémentaires en Challenge Régional, respectivement en poule 13, poule 14 et poule 17.

Courrier de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 17/10/2022

Pris note de deux équipes engagées, poule 19 et poule 20.

ATTENTION :

**LA COMMISSION PERMET AUX CLUBS D'AJOUTER
OU DE RETIRER DES EQUIPES JUSQU'AU VENDREDI 21/10/2022.
AUCUNE MODIFICATION NE SERA PLUS ACCEPTEE
APRES CE DELAI DE RIGUEUR.**

Début des rencontres : 10 H 30

*Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence
ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.*

*Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié
entraînera la disqualification de l'équipe.*

*La commission vous demande de présenter un dirigeant
ou un joueur licencié capable d'arbitrer.*

**Attention : pour les horaires,
vous devez contacter les clubs Accueil pour confirmer.**

CENTRE ARCUEIL C.O. MUNICIPAL

STADE Louis FREBAULT - 19, rue du Colonel FABIEN - 94110 ARCUEIL

POULE 01 : Challenge régional (1er tour)

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1
CACHAN C.O. 2
CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CHOISY LE ROI A.S. 4

POULE 02 : Challenge régional (1er tour)

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2
CACHAN C.O. 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 1
CHOISY LE ROI A.S. 3

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

STADE Jean BOUIN 39 - 41, Avenue Pompadour - 94600 CHOISY LE ROI

POULE 03 : Challenge régional (1er tour)

CHOISY LE ROI A.S. 1
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 3
FRESNES A.A.S. 2
KREMLIN BICETRE C.S.A. 2

POULE 04 : Challenge régional (1er tour)

CHOISY LE ROI A.S. 2
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 4
FRESNES A.A.S. 1
KREMLIN BICETRE C.S.A. 1

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN CHEMIN DE HALAGE PONT MARTINET - 94220 CHARENTON LE PONT

POULE 05 : Challenge régional (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 3
RUNGIS U.S. 3
THIAIS F.C. 3

POULE 06 : Challenge régional (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 4
RUNGIS U.S. 4
THIAIS F.C. 4

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL

POULE 07 : Challenge régional (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 2
SUCY F.C. 2

POULE 08 : Challenge régional (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1
SUCY F.C. 1

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

STADE DE GOURNAY - 183 BLD STALINGRAD - 94200 IVRY SUR SEINE

POULE 09 : Challenge régional (1er tour)

U. S. IVRY FOOTBALL 1
CHARENTON C.A.P. 3
HAY LES ROSES C.A. 1
NOGENT S/MARNE F.C. 2

POULE 10 : Challenge régional (1er tour)

U. S. IVRY FOOTBALL 2
MAISONS ALFORT F.C. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1
NOGENT S/MARNE F.C. 1

CENTRE THIAIS F.C.

ALAIN MIMOUN - RUE DU 11 NOVEMBRE - 94320 THIAIS

POULE 11 : Challenge régional (1er tour)

THIAIS F.C. 1
RUNGIS U.S. 2
VITRY E.S. 3
VILLENEUVE ABLON U.S. 1

POULE 12 : Challenge régional (1er tour)

THIAIS F.C. 2
RUNGIS U.S. 1
VITRY E.S. 4
VILLEJUIF U.S. 1

CENTRE FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.

STADE LEO LAGRANGE - Quai d'Artois - 94170 LE PERREUX

POULE 13 : Challenge régional 1er tour

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1
ASOMBA 1
VAL DE FONTENAY AS 3
FONTENAY SS/BOIS U.S.2

POULE 14 : Challenge régional 1er tour

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
CAUDACIENNE ENT.S. 1
BRY F.C. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S.3

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JP GARCHERY - 12 Avenue des Canadiens - 75012 PARIS

POULE 15 : Challenge régional (1er tour)

JOINVILLE R.C. 1
VINCENNOIS C.O. 3
CA VITRY94.2 1
LUSITANOS ST MAUR U.S. 1

POULE 16 : Challenge régional (1er tour)

JOINVILLE R.C. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
ST MANDE F.C. 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL
CHEMINOTS 1.

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS

POULE 17 : Challenge régional (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 1
VITRY E.S. 2
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY 1
FONTENAY SS/BOIS U.S.4

POULE 18 : Challenge régional (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 2
VITRY E.S. 1
FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
Exempt.

CENTRE VILLIERS-SUR-MARNE ENT.S.

STADE OCTAVE LAPIZE - 03, RUE ENTRONCAMENTO - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE.

POULE 19 : Challenge régional 1er tour

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
VAL DE FONTENAY AS 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2
BONNEUIL S/MARNE C.S. 1

POULE 20 : Challenge régional 1er tour

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
VAL DE FONTENAY AS 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 2

FESTIVAL U13 : 1^{er} TOUR
DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Courrier de FONTENAY SS/BOIS U.S. du 14/10/2022

Ajout de trois équipes supplémentaires en Festival U13, respectivement en poule 16, poule 21 et poule 22.

Courrier de ST MANDE F.C. du 15/10/2022

Pris note d'une supplémentaire en Festival U13, vous êtes affectés poule 17 et poule 18.

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 13/10/2022

Ajout de quatre équipes supplémentaires en Festival U13, respectivement en poule 13, poule 14, poule 21 et poule 22.

Courrier de VITRY E.S. du 13/10/2022

Ajout de deux équipes supplémentaires en Festival U13, respectivement en poule 21 et poule 22 où vous serez site d'accueil.

ATTENTION :

**LA COMMISSION PERMET AUX CLUBS D'AJOUTER
OU DE RETIRER DES EQUIPES JUSQU'AU VENDREDI 21/10/2022.
AUCUNE MODIFICATION NE SERA PLUS ACCEPTEE APRES CE DELAI DE RIGUEUR.**

Heure d'accueil : **14 H 00.**

Début des rencontres : **14 H 30.**

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Rappel : Article - 160 Nombre de joueurs Mutation

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

STADE Georges Méliès - 99, Avenue de la Victoire - 94310 ORLY

POULE 1 : Festival U13 (1er tour)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 3
F. C. MANDRES PERIGNY 3
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 2

POULE 02 : Festival U13 (1er tour)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
BONNEUIL S/MARNE C.S. 4
F. C. MANDRES PERIGNY 4
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1.

CENTRE BONNEUIL SUR-MARNE C.S.

COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE - Rue jean CATELAS - 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

POULE 03 : Festival U13 (1er tour)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
F. C. MANDRES PERIGNY 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 3

POULE 04 : Festival U13 (1er tour)

BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 4
F. C. MANDRES PERIGNY 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 4.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

STADE DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL

POULE 05 : Festival U13 (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
ORMESSON U.S. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
VILLENEUVE ABLON U.S. 1

POULE 06 : Festival U13 (1er tour)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2
ORMESSON U.S. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4
VILLENEUVE ACADEMIE FC 1.

CENTRE CACHAN C.O.

STADE DUMOTEL (synthétique) - Avenue DUMOTEL - 94230 CACHAN

POULE 07 : Festival U13 (1er tour)

CACHAN C.O. 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
CHOISY LE ROI A.S. 2
GENTILLY ATHLETIC CLUB 1

POULE 08 : Festival U13 (1er tour)

CACHAN C.O. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 4
CHOISY LE ROI A.S. 1
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE HENRI GUERIN CHEMIN DE HALAGE PONT MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT

POULE 09 : Festival U13 (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 1
VINCENNOIS C.O. 3
VAL DE FONTENAY AS 1
Exempt

POULE 10 : Festival U13 (1er tour)

CHARENTON C.A.P. 2
ASOMBA 1
BRY F.C. 1
CA VITRY94.2 1.

CENTRE JOINVILLE R.C.

STADE JP GARCHERY - 12 Avenue des Canadiens - 75012 PARIS

POULE 11 : Festival U13 (1er tour)

JOINVILLE R.C.2
FONTENAY SS/BOIS U.S.1
NOGENT S/MARNE F.C.1
VILLIERS S/MARNE ENT.S.1

POULE 12 : Festival U13 (1er tour)

JOINVILLE R.C.1
FONTENAY SS/BOIS U.S.2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.3
CHARENTON C.A.P.3

CENTRE SUCY F.C.

PARC DES SPORTS - 42, Route de la QUEUE-EN-BRIE - 94370 SUCY-EN-BRIE

POULE 13 : Festival U13 (1er tour)

SUCY F.C.1

LIMEIL BREVANNES A.J.2

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL1

VILLENEUVE ACADEMIE F2

POULE 14 : Festival U13 (1er tour)

SUCY F.C.2

LIMEIL BREVANNES A.J.1

LUSITANOS ST MAUR U.S.1

VILLENEUVE ACADEMIE FC3

CENTRE VINCENNOIS C.O.

STADE LEO LAGRANGE - ROUTE DE LA PYRAMIDE - 75012 PARIS

POULE 15 : Festival U13 (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 1

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2

MAISONS ALFORT F.C. 2

FONTENAY SS/BOIS U.S. 3

POULE 16 : Festival U13 (1er tour)

VINCENNOIS C.O. 2

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1

U. S. IVRY FOOTBALL 1

FONTENAY SS/BOIS U.S. 4

CENTRE RUNGIS U.S.

STADE LUCIEN GRELINGER - 01, Avenue de la République - 94150 RUNGIS

POULE 17 : Festival U13 (1er tour)

RUNGIS U.S. 1

HAY LES ROSES C.A. 1

CHEVILLY LA RUE ELAN 1

ST MANDE F.C. 1

POULE 18 : Festival U13 (1er tour)

RUNGIS U.S. 2

VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1

FRESNES A.A.S. 1

ST MANDE F.C. 2

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard des CORNEILLES - 94100 ST-MAUR

POULE 19 : Festival U13 (1er tour)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1

RUNGIS U.S. 3

MAISONS ALFORT F.C. 1

Exempt

POULE 20 : Festival U13 (1er tour)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.2

RUNGIS U.S. 4

VITRY E.S. 1

EXEMPT.

CENTRE VITRY E.S.

STADE ARRIGHI - rue Ampère - 94400 VITRY SUR SEINE

POULE 21 : Festival U13 (1er tour)

VITRY E.S. 2

FONTENAY SS/BOIS U.S. 5

VILLENEUVE ACADEMIE FC 4

Exempt

POULE 22 : Festival U13 (1er tour)

VITRY E.S. 3

FONTENAY SS/BOIS U.S. 6

VILLENEUVE ACADEMIE FC 5

Exempt

SAISON : 2022 - 2023
N°02 - JOURNAL DES AMENDES
EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 17/10/2022)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
500752	CACHAN C.O.	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
583622	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
518152	NOISEAU STE S.	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE FOOT		100,00 €
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	Absence à la réunion annuelle ECOLE DE DE FOOT		100,00 €
518152	NOISEAU STE S.	1 ^{er} forfait	U. FOOTBALL CRETEIL/NOISEAU STE S. U13 G2 A du 01/10/2022	15,00€

TOTAL DU JOURNAL DES AMENDES : N°02

915,00 €

**SAISON 2022 - 2023 :
ANNEXE FINANCIERE**

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil)	20,00 € au club d'accueil
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe)	15,00 € par équipe
Absence non-justifiée à une convocation	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h	50,00 € par club
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11	50,00 € par équipe
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL	80,00 € par équipes
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL	120,00 € par équipe
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..)	30,00 € par équipe
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13)	20,00 € au club d'accueil
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € par équipe
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11	15,00 € par équipe
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J) et Challenge Régional U11	30,00 € par équipe
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL	120,00 € par équipe
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	15,00 € par équipe
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	30,00 € par équipe
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe)	50,00 € par équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/10/2022

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON, MM. TAVENOT, ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SENIORS D2-B - MATCH 24653028 FRESNES ASS 1 / NOGENT FC 2 du 02/10/2022

Demande d'évocation du club de NOGENT FC 2 sur la participation du joueur MBALA Germain du club de FRESNES ASS 1 susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation en date du 10/10/2022 pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **FRESNES ASS 1** informé le **11/10/2022** de la demande d'évocation, n'a formulé aucune observation par télécopie, fax, courriel ou courrier,

Considérant que le joueur **MBALA Germain** du club de **FRESNES ASS 1** a été sanctionné, le **31/05/2022**, par la Commission départementale de discipline réunie le 31/05/2022 de **1 match** ferme de suspension supplémentaire pour participation à une rencontre en état de suspension.

Considérant que la dite sanction publié le 02/06/2022 est applicable à compter du 06/06/2022

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition,**

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe Senior 1 de **FRESNES ASS 1**.

Considérant que le joueur **MBALA Germain** a repris la compétition avec l'équipe S1 de **FRESNES ASS 1** et cette dernière n'ayant disputé que **1** rencontre, à savoir :

le 25/09/2022 contre le club de **ENTENTE SANTENY MANDRES** pour le compte de la Coupe du Val de Marne Senior auquel le joueur a participé.

Match homologué de droit, 15 jours après la rencontre pour les matchs de Coupe et 30 jours pour le Championnat.

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe de Senior 1 de **FRESNES ASS 1** au club de **NOGENT FC 2** le **02/10/2022** puisqu'il était encore en état de suspension

En conséquence, la commission dit que le joueur **MBALA Germain** du club de **FRESNES ASS 1** ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique,

*-DECIDE MATCH PERDU par pénalité au club de **FRESNES ASS 1** pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu (-1 point, 0 but) pour en attribuer le **GAIN** au club de **NOGENT FC 2** (3 points, 0 but)*

Débit : FRESNES ASS 1	50 €
Crédit : NOGENT FC 2	43, 50 €

De plus, la commission :

*-Inflige une amende de 50,00 euros au club de **FRESNES ASS 1** pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF,*

*-Inflige un match de suspension ferme à compter du 20/10/2022 au joueur **MBALA Germain**, pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.*

SENIORS D1 - MATCH 25041109 - VITRY CA 2 / VILLENEUVE ABLON US 1 du 09/10/2022

Hors la présence de M. FOPPIANI.

Demande d'évocation du club de VITRY CA 2 sur la participation du joueur SEIME Hichem du club de VILLENEUVE ABLON US 1 non inscrit sur la feuille de match.

-Décide de mettre le dossier en délibéré.

U14 D1 - MATCH 24675314 - CHARENTON CAP 1 / CHAMPIGNY 94 FC 1 du 01/10/2022

Réserve du club de **CHAMPIGNY FC 1** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **CHARENTON CAP 1**

Dont les licences seraient non valides

Confirmée par courriel en date du 03/10/2022.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

Après vérification des 14 joueurs, la Commission constate que tous les joueurs étaient titulaires d'une licence valide et donc qualifiés pour participer à la rencontre en rubrique

-En conséquence la commission juge la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COUPE DU VAL DE MARNE U16 - ALFORTVILLE US 1 / ENT. SANTENY MANDRES 1 DU 09/10/2022

Réserve du club de **ENT. SANTENY MANDRES 1** Confirmée par courriel en date du 03/10/2022.

sur la qualification et la participation du joueur **SAKHO Demba** Licence 2548258672 enregistrée le **05/10/2022**
du club de **ALFORTVILLE US 1**

Le joueur titulaire d'une licence enregistrée le 05/10/2022 n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre en rubrique.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F ou 44 du District qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

En conséquence la commission jugeant en premier ressort, juge la réserve fondée et décide match perdu par pénalité au club de **ALFORTVILLE US 1**.

-ENT. SANTENY MANDRES qualifié pour la suite de la compétition.

SENIORS D4-A - HAY LES ROSES CA 2 / ENT. SANTENY MANDRES DU 09/10/2022

Réserve du club de **ENT. SANTENY MANDRES** confirmée par courriel le 09/10/2022
Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **HAY LES ROSES CA 2**
susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **HAY LES ROSES CA 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui se sont déroulées le 02/10/2022 **au titre du championnat D2-A** entre **MAROLLES FC 1** et **HAY LES ROSES CA 1**

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **HAY LES ROSES CA 2**

-Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COUPE AMITIE U16 - LE PERREUX ASF 2 / CRETEIL LUSITANOS US 3 DU 09/10/2022

Réserve du club de **LE PERREUX ASF 2** confirmée par courriel le 10/10/2022
Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CRETEIL LUSITANOS US 3** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CRETEIL LUSITANOS US 3** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui se sont déroulées le 02/10/2022 **au titre du championnat U16 R3-C-A** entre **MEAUX ACADEMY CS 1** et **CRETEIL LUSITANOS US 2** et le 02/10/2022 **au titre du championnat U16 R1** entre **DRANCY JA 2** et **CRETEIL LUSITANOS US 1**

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **CRETEIL LUSITANOS US 3**

-Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 17 Octobre 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

A ce jour, uniquement 2 attestations municipale de mise à disposition des installations

La commission :

- Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
- Conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2022-2023.

Les calendriers des championnats D1 et D2 sont établis et publiés sur Footclub et sur le site du District.

A ce jour, il y a sous réserve des dossiers en cours 9 équipes et 1 exempt en D1 et 10 en D2.
Les compétitions débiteront durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre prochain.

FUTSAL D1

25165559 : VISION NOVA 2 / CAL 94 FUTSAL Futsal D1 du 30/09/2022

Réception du rapport de l'arbitre de la rencontre nous informant de l'absence de l'équipe recevante et de la présence de l'équipe visiteuse.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de VISION NOVA 2.

542388 – MAISONS ALFORT FC - Futsal D1

Horaire des matchs pour la saison 12h30. Avis aux clubs concernés.

FUTSAL D2

553055 : VITRY ASC

Demande extranet de l'ASC VITRY du 30/02/22 relatif à des problèmes d'alternance avec le club de VERS L'AVANT sur le créneau 12h – 14h.

La Commission va contacter la municipalité pour envisager des solutions autres que l'alternance avec VITRY ASC.

Rappel

25165571 : BORDS DE MARNE FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Reprise du dossier (PV du 03/10/22).

La Commission reporte la rencontre au 05/11/2022 au gymnase des Bords de Marne.

25150397 : CITOYEN DU MONDE 2 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 15/10/22

Courriel de la LPIFF nous informant du Championnat Régional Futsal le même jour même heure.

La Commission fixe la rencontre au 05/11/2022 au Gymnase BATAILLON.

La Commission reporte les matchs de championnats suivants (Priorité à la Coupe Nationale Futsal)

-25165569 - VITRY ASC 1 / VISION NOVA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Remis Au 05/11/22

-25150392 – KB FUTSAL 3 / BOISSY UJ 1 Futsal D2 du 07/10/22

Forfait général de BOISSY UJ 1

-25150396 -VERS L'AVANT / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 08/10/22

Remis Au 05/11/22

-25150394 – CHOISY LE ROI AS 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 09/10/22

Remis Au 05/11/22

-251550405 - VILLENEUVE ABLON US 1 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 22/10/22

Remis Au 19/11/22

-25150406 - CITOYEN DU MONDE 2 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 22/10/22

Remis Au 19/11/22

-25165587 - CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1 Futsal D1 du 22/10/22

Remis Au 05/11/22

Prévenir vos adversaires.

25150400 : BOISSY UJ 1 / SAINT MAURICE AJ 2 Futsal D2 du 15/10/22

Courriel de BOISSY UJ du 14/10/22.

La Commission enregistre le 3ème forfait avisé de BOISSY UJ 1 qui entraine le forfait général de l'équipe. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

Intégration de l'équipe CHEVILLY LARUE ELAN 2

Avis aux clubs concernés, remplace VLT Futsal Académie (non engagé pour la saison).

25150390-CHEVILLY LARUE (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) Futsal D2 du 30/09/22 remis au 03/12/22

25150393-CHEVILLY LARUE (2) / CHEVILLY LARUE (1) Futsal D2 du 08/10/22 remis au 05/11/22

REUNION DE MISE EN PLACE DU FOOT EN MARCHANT

Réunion du 17 Octobre 2022

Présents : Jean Jacques Foppiani, Gérard Dalle, Driss Taffine

Objectif de la saison 2022-23 : la volonté du District est de faire découvrir le « Foot en Marchant » à la catégorie + 55ans avec comme objectif la mise en place d'un critérium à moyen terme (1 ou 2 saisons)

La démarche :

Temps 1 : Mise en place de rassemblements

- Les Dimanches matin : 30 octobre – 20 novembre – 29 janvier – 5 mars
- Lieu : District
- La pratique : Foot à 5 en marchant sur terrain de five

Temps 2 : En seconde partie de saison : mise en place de rencontres en club pour expérimentation

- Les dates : à définir
- Les lieux
 - Vitry
 - Thiais
 - Ablon...

Temps 3 : sondage et réunion avec les clubs pour une mise en place de critères ou autres

Communication auprès des clubs :

- Mails aux clubs et correspondants +55 ans
- Création d'un groupe WhatsApp
- Vidéo à voir : [Charente-Maritime : du foot en marchant - Bing video](#)

Lois du Jeu (en bref)

1. Définition du déplacement en marchant

- Les joueurs doivent uniquement marcher (un pied doit toujours être en contact avec le sol).
- Interdiction de courir, de trotter, de sauter avec ou sans le ballon.

2. Le hors-jeu

- Pas de hors-jeu en football en marchant

3. Les remises en jeu

- Les touches et les corners s'effectuent aux pieds.
- 2 façons pour effectuer les touches : en passe ou en conduite de balle (maximum 3 touches).

4. Le jeu du gardien de but

- Le gardien de but peut relancer à la main ou au pied, sur ballon au sol.

5. Les coups francs et coups de pied de réparation

- Les tacles, charges et contacts sont interdits.
- Tous les coups francs sont indirects.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 19 OCTOBRE 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

🏴 VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

U18 D3.A :

🏴 MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

🏴 SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

U18 D3.B :

🏴 BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

U18 D4.A :

🏴 LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV DU 29/09/22)

U16 D2.B :

🏴 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

🏴 CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

🏴 CHEVILLY LARUE (11) (PV DU 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

🏴 GENTILLY AC (11) (PV DU 04/10/22)

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/10/22) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 COUPE 24/09/22 24/09/22	AS VAL DE FONTENAY US FONTENAY		
ANCIENS D3 18/09/22	VILLENEUVOISE ANTILLAISE		
SENIORS COUPE VDM 24/09/2022 25/09/2022	CO CACHAN AS ZENAGA		
SENIORS COUPE Amitiés 25/09/2022	AAS FRESNES		
SENIOR D4 09/10/2022 09/10/2022	AC TROPICAL AS ZENAGA		
U14 Phase unique 08/10/2022 08/10/2022 08/10/2022 08/10/2022	CANNAVEROIS O. Paris Espoir CA VITRY 94.2 FC NOGENT		

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille(s) de match(s) manquante(s) :

SENIORS D4.B :

 AS ZENACA (2) / BOISSY UJ (1) du 09/10/22

2^{ème} Appel de feuille(s) de match(s) manquante(s) :

SENIORS D4.B :

 ARCUEIL COSM (2) / NOGENT FC (3) du 02.10.22

U16 D4.A :

 FC ALFORTVILLE 1 / VITRY 94 ACADEMIE du 02/10/22

CALENDRIER U14- PHASE 1 & POULE 7

 Intégration de VILLENEUVE ABLON US (3)

Match remis à une date ultérieure :

01/10/22 : VILLENEUVE ABLON (3) / CHOISY AS (2)

08/10/22 : CRETEIL LUSITANOS US (4) / VILLENEUVE ABLON US (3)

15/10/22 : VILLENEUVE ABLON US (3) / LE PERREUX FRANCIL. (1)

Avis aux clubs de ce groupe.

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2022 & 2023



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00



CATEGORIES D'AGE

2022-2023

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
SENIORS	Licence Seniors	2002	SENIORS F	Licence U20F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20	2003	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
	Licence U19	2004		Licence U17F	
U18	Licence U18	2005	U15F	Licence U16F	Championnat D à 7 ou R à 11
U16	Licence U17	2006		Licence U15F	
	Licence U16	2007	U13F	Licence U14F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U14	Licence U15	2008		Licence U13F	
	Licence U14	2009	U11F	Licence U12F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13	2010		Licence U11F	
	Licence U12	2011	U9F	Licence U10F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Licence U11	2012		Licence U9F	
U9	Licence U10	2013	DEBUTANTES	Licence U8F	Mixité Garçon
	Licence U9	2014		Licence U7F	
DEBUTANTS	Licence U8	2015	DEBUTANTES	Licence U6F	
U7	Licence U7	2016			
DEBUTANTS	Licence U6	2017			

AMENDES

Club : 548423 BOISSY U.J.								
Dossier :	20480608	du	18/10/2022	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150400	15/10/2022	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			18/10/2022	18/10/2022		100,00€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.							
Dossier :	20481608	du	19/10/2022	Seniors D4 (94)/ Phase Unique		Poule B	25172191	09/10/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	94	1er Forfait				Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait				18/10/2022	18/10/2022		40,00€
Dossier :	20481620	du	19/10/2022	U16 D2 (94)/ Phase Unique		Poule A	24654356	16/10/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	94	1er Forfait				Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait				18/10/2022	18/10/2022		40,00€

Club : 560815 CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2								
Dossier :	20481625	du	19/10/2022	U14 - Phase 1/ U14 -Phase 1	Poule 10	25150632	15/10/2022	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			18/10/2022	18/10/2022		40,00€

Club : 860294 VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB									
Dossier :	20453426	du	11/10/2022	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24655034	16/10/2022		
Personne :	C.D - DISCIPLINE								
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	75	Demande tardive de Délégué			18/10/2022	18/10/2022			

Total Général :							220,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	---------